

L'insertion professionnelle des diplômés universitaires par la voie de l'alternance en 2020

Au 1^{er} décembre 2020, la légère baisse de l'insertion professionnelle amorcée en 2019 se poursuit dans le contexte de crise sanitaire pour tous les diplômés de licence professionnelle ou de master (hors enseignement). Cependant, les diplômés par la voie de l'alternance conservent les taux d'insertion professionnelle, 30 mois après l'obtention du diplôme, supérieurs de 6 à 7 points à ceux des diplômés en formation initiale sous statut étudiant. Les diplômés par la voie de l'alternance bénéficient également de meilleures rémunérations et conditions d'emploi et expriment des niveaux plus élevés d'adéquation et de satisfaction à l'égard de leur emploi.

Une meilleure insertion sur le marché du travail pour les alternants

En 2018, 34 % des diplômés de licence professionnelle (LP) dans le champ de l'enquête ont obtenu leur diplôme en apprentissage et 27 % en contrat de professionnalisation (CP). En master¹, ces parts sont moindres, respectivement 12 % et 7 %. En décembre 2020, 30 mois après, ces diplômés de LP et de master initialement alternants bénéficient de taux d'insertion supérieurs de 6 à 7 points à ceux des diplômés en formation initiale sous statut étudiant (FI-SE).

En LP comme en master, les taux d'insertion des diplômés en contrat de professionnalisation (95 %) sont légèrement supérieur à ceux des diplômés en apprentissage (94 %).

Qu'ils soient diplômés de LP ou de master, en alternance ou pas, l'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés 2018 est en deçà de celle de la promotion précédente (entre 1 et 3 points de moins).

Taux d'insertion à 30 mois des diplômés 2018 selon le régime d'inscription et le diplôme (en %)

Domaine	FI-SE		Apprentissage		CP	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
DEG	88	91	94	94	93	95
LLA	86	83	86	90	ns	90
SHS	83	86	93	91	93	95
STS	91	90	95	94	96	95
Ensemble	88	89	94	94	95	95

FI-SE : en formation initiale sous statut étudiant

ns : non significatif – effectifs insuffisants.

Lecture : 94 % des diplômés 2018 de licence professionnelle et de master en apprentissage dans le domaine Droit-Economie-Gestion (DEG), qui ont intégré le marché du travail, sont en emploi au 1^{er} décembre 2020.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2018.

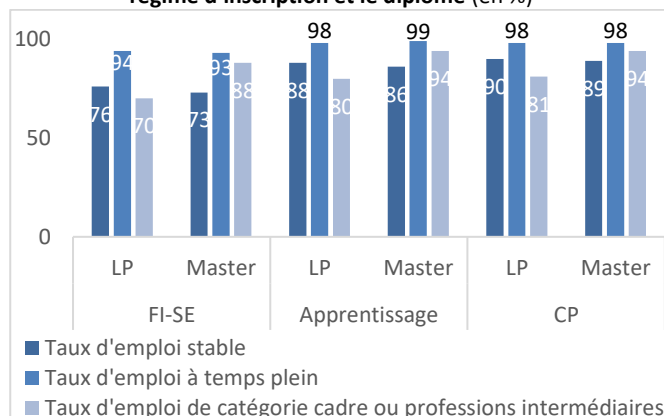
Quel que soit le domaine disciplinaire, les taux d'insertion à 30 mois des alternants sont toujours supérieurs à ceux des diplômés en formation initiale sous statut étudiant. Parmi les alternants, les taux d'insertion des diplômés en contrat

de professionnalisation sont supérieurs à ceux des apprentis, sauf pour les diplômés de LP en Droit-Economie-Gestion (DEG). Ce dernier domaine et celui des Sciences-Technologies-Santé (STS) concentrent la majorité des diplômés, que ce soit par la voie de l'alternance (respectivement 52 % et 39 %) ou de la formation initiale sous statut étudiant (37 % en DEG et 30 % en STS). En Lettres-Langues-Arts (LLA) et Sciences humaines et sociales (SHS), discipline où les effectifs d'alternants sont nettement moindres, les écarts entre les alternants et ceux en formation initiale sous statut étudiant sont plus importants.

Une meilleure qualité d'emploi pour les alternants

Les diplômés de LP et master par la voie de l'alternance occupent des emplois de meilleure qualité que les diplômés en formation initiale sous statut étudiant, quel que soit l'indicateur considéré.

Conditions d'emploi à 30 mois des diplômés 2018 selon le régime d'inscription et le diplôme (en %)



Emploi stable : CDI, fonctionnaire, profession libérale ou indépendant.

FI-SE : en formation initiale sous statut étudiant

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2018.

À 30 mois, en comparaison aux diplômés de formation initiale sous statut étudiant, le taux d'emploi stable des

¹ Dans l'ensemble de la Note flash, seront ainsi désignés les masters hors enseignement uniquement.

alternants est supérieur de 12 à 14 points en licence professionnelle et de 13 à 16 points en master. Le taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires est également plus élevé pour les alternants mais dans de moindres proportions : +11 et +10 points pour les apprentis et les contrats de professionnalisation en LP, + 6 points en master.

Enfin, les diplômés par la voie de l'alternance travaillent plus souvent à temps plein (98 % à 99 % des diplômés) que les autres diplômés étudiant (93 % à 94 %). Les diplômés en DEG et STS par la voie de l'alternance bénéficient davantage de cette meilleure qualité d'emploi.

Des rémunérations supérieures après l'alternance

Les diplômés par la voie de l'alternance perçoivent un salaire net mensuel médian autour des 1 800 euros en LP et de 2 250 euros en master, soit un surplus de 200 à 300 euros nets mensuels par rapport aux diplômés en formation initiale sous statut étudiant. En master, le niveau de rémunération est en moyenne plus élevé pour les apprentis que pour les contrats de professionnalisation, alors qu'il est équivalent en LP.

Salaire net mensuel médian à temps plein à 30 mois (en euros)

Domaine	FI-SE		Apprentissage		CP	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
DEG	1 600	2 110	1 780	2 300	1 710	2 220
LLA	1 460	1 730	1 700	1 850	ns	2 170
SHS	1 500	1 770	1 720	2 100	1 620	2 050
STS	1 680	2 090	1 800	2 370	1 870	2 270
Moyenne	1600	2000	1 800	2 300	1 800	2 220

FI-SE : en formation initiale sous statut étudiant

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2018.

Si une partie des écarts salariaux mesurés pour l'ensemble des diplômés est liée à des effets de structure, en particulier en master, la part de l'alternance étant plus élevée dans les domaines DEG et STS les plus rémunérateurs, les comparaisons au sein d'un même domaine disciplinaire confirment la meilleure rémunération des diplômés par la voie de l'alternance.

Des niveaux d'adéquation et de satisfaction plus élevés et moins de mobilité géographique, pour les alternants

L'adéquation ressentie entre l'emploi occupé et le niveau de formation ou le domaine de spécialité du diplôme est toujours supérieure pour les alternants par rapport à celle des diplômés en formation initiale sous statut étudiant. Ainsi, plus de 88 % des diplômés de master en alternance considèrent que l'emploi occupé correspond à un niveau bac+5 et à la spécialité de leur diplôme, soit au moins 8 points de plus que pour les diplômés de master en formation initiale sous statut étudiant. Les mêmes écarts se retrouvent en LP pour les apprentis, mais sont moindres pour les contrats de professionnalisation.

Le niveau de satisfaction à l'égard des missions dans l'emploi ou des responsabilités est aussi légèrement plus élevé pour la plupart des alternants.

Leur satisfaction exprimée par rapport au niveau de rémunération est nettement moins élevée que pour les missions et responsabilités, mais toujours supérieure à celle des diplômés en formation initiale sous statut étudiant. En LP, le taux de satisfaction s'élève à 71 % pour les alternants contre 66 % en formation initiale. En master, 72 % des apprentis et 73 % des stagiaires en contrat de professionnalisation se disent globalement satisfaits de leur niveau de rémunération contre 63 % des autres.

Adéquation de l'emploi, satisfaction des diplômés 2018 et mobilité géographique à 30 mois (en %)

	FI-SE		Apprentissage		CP	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
Adéquation						
Niveau	72	78	81	88	77	87
Domaine	77	80	86	88	83	90
Satisfaction						
Missions	90	89	92	91	89	91
Responsabilités	86	85	88	89	86	87
Rémunération	66	63	71	72	71	73
Mobilité*	40	45	26	32	31	39

FI-SE : en formation initiale sous statut étudiant

Mobilité* : part des emplois situés à l'extérieur de la région de l'université d'origine (y compris à l'étranger).

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2018.

Enfin, les diplômés de LP et master par la voie de l'alternance restent plus souvent travailler dans leur région de formation que leurs homologues en formation initiale sous statut étudiant, en particulier les apprentis. Pour ces derniers, seuls 26 % en LP et 32 % en master ont quitté leur région de formation pour travailler contre respectivement 40 % et 45 % des diplômés hors alternance.

Hatice YILDIZ
MESRI-SIES

Les résultats sont issus d'un dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion des diplômés de master et de licence professionnelle (LP) à l'université, coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et administré par les universités.

Population interrogée : enquête individuelle et exhaustive des diplômés des universités françaises de France métropolitaine et DOM, (hors université Paris Dauphine) ayant obtenu un diplôme de master ou LP en 2018, de nationalité française et de moins de 30 ans, n'ayant pas interrompu leurs études pendant deux années consécutives ou plus, hors poursuite ou reprise d'études.

Modalités d'enquête : la collecte des universités est multimode (courriel, téléphone, courrier). Le taux de réponse exploitable pour les diplômés de master est de 70 %, et de 71 % pour les diplômés de LP. Les données sont corrigées pour tenir compte de la non-réponse.

Pour plus d'informations et retrouver l'ensemble des résultats par discipline de formation et par université :

https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/

